

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteurs : Norbert HELLUY et Emmanuel THAUNIER

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Evolution de la Carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2019

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région, en application de la loi du 5 septembre 2018, arrête, après accord du Recteur et pour la dernière fois dans cette configuration, la carte régionale des formations professionnelles initiales, dans sa double composante scolaire et apprentissage.

Les évolutions présentées pour la rentrée 2019 s'inscrivent dans la stricte continuité des procédures et engagements pratiqués précédemment et concernant plus particulièrement l'apprentissage, la « *Région a souhaité s'inscrire dans une logique volontariste de consolidation de l'offre de formation déjà existante, en confortant les logiques de filières* ». L'ensemble des acteurs concernés par cette carte ont été associés à sa réalisation, dans la plus grande transparence et concertation.

Au-delà du cadre de référence et des enjeux transversaux réaffirmés dans le CPRDFOP, le Conseil régional a souhaité pour la rentrée 2019 poursuivre les priorités définies l'année dernière, à savoir :

- la prise en compte des enjeux démographiques à l'échelle des territoires ;
- la poursuite de l'expérimentation des parcours mixtes ;
- le renforcement de l'offre de formation en lien avec le numérique.

La nouvelle carte propose 148 mesures pour la rentrée 2019, à savoir : 99 ouvertures de formation, 17 mises en œuvre de projets mixtes, 15 pérennisations de formations ouvertes à titre expérimental (apprentissage), 6 augmentations de capacité d'accueil et 11 fermetures. Parmi ces projets, 111 concernent l'apprentissage, 20 des formations sous statut scolaire et 17 des projets mixtes. La moitié des projets concerne les formations supérieures, 28 % concernent le niveau 5 (CAP, MC5) et 22 % le niveau 4 (Bac pro, MC4, ...).

Pour ce qui est des mesures en lien avec les priorités régionales, il est à noter notamment la prise en compte de 12 projets de formation en lien avec le numérique couvrant des champs d'application diversifiés : e-commerce/e-business, génie industriel (robotisation, réalité augmentée), optronique (photonique), cyberdéfense, systèmes numériques (maintenance assistance, support pour l'exploitation ...).

Un effort particulier a été fait pour consolider les formations dans le domaine agricole (comme les BTSA en favorisant un meilleur équilibre territorial) ainsi que dans le domaine industriel.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER renouvelle son soutien à la démarche engagée par le Conseil régional qui consiste à construire la carte régionale des formations professionnelles initiales de manière transparente, participative et pédagogique. Cette démarche a permis d'organiser un traitement uniforme des demandes d'évolutions proposées par les lycées et par les centres de formation d'apprentis (CFA) ; cela n'a pu qu'améliorer la visibilité concernant les changements apportés à la carte des formations professionnelles initiales pour les rentrées 2018 puis 2019. Elle permet de prendre en compte une répartition équilibrée de l'offre de formations sur l'ensemble du territoire dans le but de

favoriser l'accès de tous aux formations professionnelles initiales, y compris les publics jeunes et peu mobiles. Pour le CESER, il est essentiel qu'à l'avenir cette préoccupation d'une répartition équilibrée de l'offre de formations sur l'ensemble du territoire régional articulante du mieux possible l'offre de formations par apprentissage et l'offre de formations sous statut scolaire, continue d'être portée par le Conseil régional et les Autorités académiques, avec les branches professionnelles. Elle devra trouver sa traduction dans le nouveau schéma de l'alternance prévu par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, dont l'élaboration sera de la responsabilité de la Région. Il est important que ce schéma puisse être fortement investi par la Région et les Autorités académiques.

Le CESER prend acte du fait que ce schéma de l'alternance sera constitutif du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et qu'il définira les orientations en matière de formation professionnelle initiale et continue, y compris celles relevant des formations sanitaires et sociales¹.

L'articulation avec les formations sanitaires et sociales est effectivement à rechercher ; cette année, les évolutions annoncées au niveau des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et Instituts de formations des aides-soignants (IFAS) ont eu des conséquences sur les établissements (et les postes) où sont les préparations aux concours.

Le CESER, comme il l'avait déjà dit l'année dernière, soutient le Conseil régional dans sa politique d'incitation à la coopération entre établissements afin de mieux répondre aux besoins des jeunes, des familles et des entreprises et de créer ainsi une véritable dynamique du territoire. Il considère qu'il faudra poursuivre le développement d'une culture de coopération plutôt que de concurrence entre établissements d'un même territoire, y compris demain, alors que la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018 aura modifié le contexte et les responsabilités de chacun.

Alors que l'accent est mis sur l'ouverture des formations par apprentissage, le CESER réitère comme l'année passée, son invitation aux entreprises à s'engager pleinement dans l'accueil et l'accompagnement des apprentis.

En ce qui concerne les mesures expérimentales et notamment l'expérimentation des parcours mixtes, le CESER souhaiterait qu'une évaluation soit réalisée avant toute généralisation.

Malgré les efforts entrepris, le CESER s'étonne de l'absence de prévisions d'ouvertures de baccalauréats professionnels dans le bassin de Rennes alors que le nombre d'élèves augmente et que la situation est déjà très tendue.

Il s'étonne aussi du fait que, s'agissant de l'offre de formation post-3^{ème}, les propositions d'ouverture sous statut scolaire soient pratiquement inexistantes.

Le CESER encourage le Conseil régional dans sa volonté de soutenir les formations professionnelles initiales en lien avec l'activité industrielle. Le Conseil régional précise qu'il s'agit d'accompagner le développement « d'activités émergentes en lien avec les transitions numériques et environnementales » et de répondre aux difficultés de recrutement dans les métiers de l'industrie ainsi qu'au nécessaire renouvellement des actifs.

Il note toutefois que l'objectif de « formations aux transitions », notamment numérique, est toujours peu lisible dans les mesures relevant de la responsabilité de l'Education nationale ; on n'identifie dans la carte que deux

¹ Article 34 de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

mesures nouvelles (BTS photonique à Dantec-Lannion et option A Info-réseau du BTS Systèmes Num à Vauban-Brest).

Le CESER tient à redire, ainsi qu'il l'a fait l'an passé au sujet de la carte des formations 2018, qu'il existe des enjeux considérables autour de la transition énergétique et écologique, en lien avec le changement climatique. La formation et l'éducation sont des leviers puissants pour réussir cette transition² ; il est plus qu'urgent de les actionner et de faire apparaître plus nettement ces enjeux dans la nouvelle carte.

Le fait que la majorité des projets de formations préparant à des métiers industriels qui ont été déposés aient reçu un avis favorable illustre la qualité du dialogue qui a été établi entre les établissements d'enseignement et les besoins exprimés par les entreprises. Le CESER incite le Conseil régional à évaluer les effets de la politique de soutien aux formations professionnelles initiales industrielles en établissant un référentiel de critères qui permettraient de mesurer l'atteinte des objectifs visés.

² CESER de Bretagne, Former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique en Bretagne (2017)

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Evolution de la Carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2019

Nombre de votants : 85

Ont voté pour l'avis du CESER : 85

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUÉTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Evelyne LUCAS

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1

Le Conseil régional a élaboré le projet de carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2019. La préparation de ces choix s'est faite en concertation avec les représentants paritaires des branches professionnelles et l'Académie.

Pour leur part, les centres de formation n'ont pas connaissance des motivations des décisions prises, ni dans le cadre d'un refus, ni dans le cadre d'une autorisation d'ouverture de nouvelles formations. Pour la transparence des choix des autorités publiques, ces avis pourraient être communiqués en parallèle de la notification.

Nous avons constaté que le nombre de demandes d'ouverture pour la rentrée 2019 de la part des UFA de l'Education nationale était en augmentation significative ; elles sont réparties dans un grand nombre de lycées, par petits lots de 2 à 3 places en augmentation d'effectif sur des classes existantes. Il faut rappeler que la pédagogie par apprentissage est une vraie spécificité, que les jeunes nécessitent un accompagnement individualisé, que les calendriers de formation doivent être adaptés aux besoins des entreprises, que les professeurs doivent être en contact régulier avec les maîtres d'apprentissage, que les formations doivent correspondre aux intentions d'embauche issues des propositions des branches professionnelles et répondre à une analyse détaillée du contexte économique.

Nous doutons de la réussite de jeunes apprentis « noyés » dans des classes constituées essentiellement d'élèves en formation permanente. Pour réussir l'alternance doit être valorisée et non marginalisée.

De plus, ces demandes d'ouverture se sont faites en 2019 sans aucune concertation avec les CFA du territoire. Nous espérons que cela n'augure pas d'une démarche indépendante de l'Education Nationale dans les années à venir et que nous pourrons retrouver, dans le cadre futur résultant de la réforme de la formation, la concertation initiée depuis plusieurs années par le Conseil régional de Bretagne.

Comme la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifiera profondément, dès septembre 2019, le fonctionnement de l'apprentissage et son financement, en libéralisant notamment l'ouverture de CFA et de nouvelles formations, nous pensons que l'anticipation et la concertation seront encore plus nécessaires pour éviter la concurrence entre CFA, pour présenter une offre claire et qualitative aux jeunes bretons, pour pérenniser la situation financière des CFA et enfin pour permettre le développement des formations par apprentissage appelé de leurs vœux par les entreprises.

Je vous remercie de votre attention.

	<h2>Intervention de Franck PELLERIN</h2> <h3>Personnalité qualifiée</h3>
--	--

Je m'exprime au nom du Conseil de l'agriculture régional « Formation ».

Dans le contexte de réforme de la formation professionnelle, la méthode mise en œuvre par la Région en lien avec les autorités académiques et avec les branches professionnelles a globalement contribué à établir un espace de dialogue pertinent avec les différents acteurs de la formation professionnelle.

La réforme de la formation professionnelle vise à renforcer le lien formation – entreprise. La Région et les autorités académiques (DRAAF pour l'agriculture) conservent des prérogatives importantes en matière de moyens dédiés à la formation professionnelle. Les branches, dans leur rôle de représentants des entreprises, ne pourront certainement pas répondre de façon satisfaisante aux ambitions de la loi avenir professionnelle sans maintenir un travail cohérent et étroit avec la Région et les autorités académiques (DRAAF pour l'agriculture).

A cet égard, les mots « rupture avec la dynamique des dernières années » et « retrait de la compétence historique », utilisés dans le rapport, mettent en évidence un a priori d'emblée défavorable de la réforme. Cela ne paraît trouver sa place dans ce type de rapport. Une telle appréciation pourrait à la limite se comprendre s'il était conforté par un retour qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre des compétences actuelles.

La mise en œuvre de la prochaine carte des formations professionnelles pour la rentrée 2019 vise à répondre pour le secteur agricole à l'enjeu fort de la transmission des entreprises agricoles et du renouvellement des générations. Répondre à cet enjeu, dans l'environnement social et économique actuel, induit une montée en compétence tant dans la formation initiale que dans la formation continue. Et la profession appelle de ces vœux cette montée en compétence.

Si dans le détail, on pourrait émettre quelques interrogations sur la pertinence de telle ou telle mesure, les mesures prévues dans le cadre de cette carte des formations professionnelles correspondent à l'esprit général des orientations de la profession.

Il s'agit maintenant pour la branche agricole de maintenir un dialogue riche et constructif avec les acteurs de la formation professionnelle, dès lors que nous aurons tous les éléments de mise en œuvre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Marie-Christine LE GAL Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le Conseil régional nous présente aujourd'hui le projet de carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2019.

Cette année, les travaux préparatoires de la carte pour la rentrée 2019 ont suscité de nombreux débats. Je pense notamment à l'initiative du Rectorat de proposer des ouvertures en apprentissage dans les lycées professionnels où des places étaient vacantes. A raison de 2 à 3 places par classe, et pour environ 360 places, et ce, sans concertation préalable avec les branches professionnelles, la démarche était en contradiction totale avec nos habitudes de dialogue et de co-construction « à la bretonne ».

Ces propositions ont d'ailleurs reçu des avis défavorables des Commissions paritaires de branches, mais aussi de la commission Formation du CREFOP. Nous constatons avec satisfaction que ces propositions n'ont pas été retenues par le Conseil régional.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifiera profondément dès janvier 2020, le fonctionnement de l'apprentissage, son financement, son écosystème et les compétences de chaque acteur.

Cependant, l'esprit de cette loi n'est pas de diviser davantage et de davantage travailler encore en silo. Il en va de l'intérêt général des jeunes bretons, des entreprises, de l'économie et du développement de l'apprentissage !

La concertation, la co-construction, la collaboration, la mutualisation –et, pour le dire beaucoup plus simplement, l'échange le plus élémentaire- doivent continuer de présider aux décisions d'ouverture de places en apprentissage.

De ce point de vue, il nous paraît incontournable que l'Education Nationale soit pleinement et entièrement partie prenante de cette démarche commune pour développer cette voie pédagogique.

La recette de l'apprentissage repose sur un trinôme : jeunes, CFA et entreprises. Comment garantir au jeune un parcours de qualité, une entreprise d'accueil et une insertion à terme, si nous n'avons pas tous au préalable partagé un diagnostic sur la carte des formations ? Comment trouver une entreprise d'accueil si la formation ne correspond pas aux besoins ?

C'est pourquoi, cette année encore, nous nous étonnons que malgré l'avis défavorable de certaines commissions paritaires de branches, des sections seront ouvertes. Et inversement, les priorités de branches professionnelles ne seront pas suivies d'effets ; les ouvertures proposées n'ayant pas été retenues.

Si nous portons de longue date, au nom du MEDEF Bretagne, la volonté de « faire plus » en matière d'apprentissage, nous tenons à rappeler que celle-ci doit être corrélée à la volonté de « faire mieux ».

Il nous faut donc agir de concert, pour répondre aux attentes légitimes des jeunes bretons, mais aussi aux besoins en compétences des entreprises, dont les carnets de commande se remplissent mais qui peinent trop souvent encore à recruter.

Alors que le « dialogue à la bretonne » est souvent salué au niveau national, nous attendons, que soit pleinement appliquée et poursuivie, en Bretagne, cette vision innovante, collaborative et coconstruite de l'apprentissage, qui caractérise les acteurs de l'emploi et de la formation bretons.

Je vous remercie de votre attention.